

UNSA SANEER

Respect du temps de travail journalier Tâches administratives



Rappel des principales dispositions du RIN ARTT et de la circulaire du 25 mars 2003 :

12 examens B/jour d'une durée moyenne de 35 minutes (dont 25 minutes de conduite effective, imposées par la directive européenne).

*Pas plus de 7 examens par demi-journée en B.
Pause de 10 minutes par demi-journée prise à la convenance des IPCSR.*

L'organisation de la journée doit prévoir des temps suffisants pour la réalisation des travaux administratifs.

Séance ETG d'1h30

Rappel des tâches administratives effectuées par les IPCSR non prévues par les textes :

saisie des résultats, consultation du planning, de sa boîte mail Mélanie, transmission des dossiers 02 et des bordereaux d'examen au BER voire en préfecture et sous-préfecture en établissant différentes pochettes...

Si sur les centres équipés, ces tâches peuvent être effectuées à la suite de la journée d'examen et dans de bonnes conditions, il n'en va pas de même sur les centres non équipés.

Une note de Madame Michèle Merli, DISR, du 30 décembre 2009 détaille les mesures à mettre en œuvre afin de respecter la durée du temps de travail des IPCSR.

Un constat alarmant

De nombreuses tâches administratives sont nécessaires à la réalisation de notre activité mais n'ont pas de base réglementaire.

Une campagne de chronométrage effectuée par l'UNSA-SANEER avant que l'administration initie son propre comptage effectué par l'institut BVA, a démontré qu'il manquait 2 à 3 minutes pour effectuer le travail administratif par examen et lié directement à celui-ci, soit 30 minutes par jour.

Afin de respecter le temps de travail journalier, l'IPCSR se voit contraint de réduire le temps de conduite effective qui est le seul paramètre sur lequel il peut jouer, où de ne pas prendre ses pauses.



De même, pour l'ETG, le temps consacré aux séances a considérablement augmenté en raison de l'augmentation du nombre de renseignements saisis

par candidat, la nécessité de faire systématiquement une descente voire une remontée d'information. De plus, dans de nombreux cas, il faut effectuer la création de fiches de candidats, et rédiger des CEPC pour les candidats n'ayant que l'examen théorique à passer.



<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble

UNSA SANEER

Historique de ce dossier

18 mars 2010 : 1^{ère} réunion du groupe de travail sur les tâches administratives des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

29 avril 2010 : 2^{ème} réunion du groupe de travail : présentation à l'administration de la campagne de chronométrage organisée par l'UNSA-SANEER.

03 juin 2010 : Lettre de mission de Michèle MERLI au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

09 juin 2010 : 3^{ème} réunion.

27 septembre 2010 : Rencontre avec 2 représentants du CGEDD.

05 novembre 2010 : Présentation par la DSCR des modalités de l'étude BVA.

Décembre 2010 : Enquête (chronométrages) réalisée par l'institut BVA.

11 février 2011 : Restitution des données de cette étude.

16 mars 2011 : Lettre de l'UNSA-SANEER au CGEDD formulant 4 propositions concrètes.

02 mai 2011 : Présentation du rapport réalisé par le CGEDD.

Nos propositions

Force de propositions, le SANEER a présenté quatre propositions à l'administration afin de compenser le dépassement du temps de travail constaté. (voir actualité du 16 mars 2011 sur www.unsa-saneer.org) :

➔ allègement d'une unité lors des journées d'examen B (11 candidats) et diminution de 10 unités par séance ETG (séance à 30 candidats),

Ou

➔ mise en place de la semaine de 4,5 jours travaillés,

Ou

➔ ouverture de comptes-épargne temps avec une alimentation automatique de ce compte grâce au compte-rendu d'activité mensuel,

Ou

➔ octroi d'une prime mensuelle ou annuelle par IPCSR dont le montant serait défini par rapport à celui des examens supplémentaires (11,50 euros pour 35 minutes).

Nous ne sommes pas dupes quant à la volonté de la DSCR de faire aboutir ce dossier. Dossier

qui «traîne» depuis plus d'un an. «Les propositions» du CGEDD ne pourront pas être mises en œuvre rapidement et ne répondent pas directement à l'attente forte des IPCSR. Elles concernent principalement une réforme structurelle des services Éducation Routière visant à supprimer les centres d'examens secondaires et réduire le nombre de centres ETG.

Pour le CGEDD, le service public des permis de conduire doit être réformé. C'est le seul, d'après eux, qui ne l'a pas encore été et qu'il en est grand temps, à l'heure de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publique) et de la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État).

Le service proposé au public n'est pas suffisamment efficient et productif...!!

Le 21 juin 2011 est prévu un CCER, la DSCR devrait nous présenter ses mesures, pour qu'enfin, le temps de travail journalier prévu à notre RIN ARTT soit respecté.

Le SANEER exige que ces mesures puissent être effectives dans des délais très courts car ce dossier «traîne» depuis maintenant près de 15 mois.... Les IPCSR ont été suffisamment patients ...

Le **20 octobre 2011**
je vote **Unsa**

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



www.unsa.org